

# Délibération du Conseil Municipal



Date de la convocation :  
**19 novembre 2025**

## Séance du 27 novembre 2025

Membres	19
<b>Présents</b>	<b>16</b>
Pouvoirs	2
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-sept novembre à vingt heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

**Date de la convocation :** 19 novembre 2025

**Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAULT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Brigitte DELANOUË, Monsieur Patrick REGNIER, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUË, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

**Membre excusé :** Monsieur Jacques QUEUDEVILLE

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Madame Guylaine THIBAULT a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAULT, Madame Lise DASSONVILLE a donné pouvoir Madame Annick NOSSEREAU.

**Membre absent :** /

**Secrétaire de séance :** Guillaume DELANOUË

**DCM : 2025-07-033**

**1.1.1 - Marchés publics**

**Prestation de restauration scolaire – choix du prestataire**

Le marché actuel de restauration scolaire, confié à la société Restauval, arrive à échéance le 31 décembre 2025. Afin d'assurer la continuité du service à compter du 1er janvier 2026, une nouvelle procédure de consultation a été engagée.

La procédure adaptée (MAPA) a été lancée le 19 septembre 2025, conformément au Code de la commande publique.

À la date limite de réception des offres, cinq candidats ont répondu à la consultation. Les offres ont été analysées selon les critères définis dans le règlement de la consultation, à savoir :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
<b>1- Valeur Technique et qualitative</b>	<b>40</b>
<b>2- Valeur environnementale</b>	<b>20</b>
<b>3- Prix des prestations</b>	<b>40</b>

La commission MAPA, réunie le 12 novembre 2025, a procédé à l'examen des offres et à leur notation.

Transmis en Préfecture le	<b>28/11/2025</b>
Reçu en Préfecture le	<b>28/11/2025</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20251127-2025-07-033-DE</b>	
Publication électronique le	<b>28/11/2025</b>

À l'issue de l'analyse, l'offre de la SARL Valeurs Culinaires a été jugée la plus avantageuse économiquement, au regard des critères retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** l'offre de la **SARL Valeurs Culinaires**, 3, rue Oscar Niemeyer 37230 FONDETTE, pour la prestation de restauration scolaire,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUÉ**



Le Maire,  
**Gilles THIBAULT**

  
